

Image not found or type unknown



Decaissement le long d'un mur prive

Par **manix_old**, le **27/08/2007** à **11:49**

bonjour

la propriete de mes enfants est entoure de mur en pierre de plus de deux metre de haut sur 0.50 de large lui appartenant,son voisin a enleve sur 15m environ de 0 a 1.20 m de terre . en a t'il le droit.

En sachant que maintenant c'est le mur qui retient la terre du jardin.

ne devait il pas laisser une bande de terre de soutien,ou faire un muret de renfort

merci de vos renseignements

manix